

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIAS - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 013-442/12/CC

■ Approbation de la participation financière 2012 de Marseille Provence Métropole au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes
DHCS 12/8047/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville « Marseille - Septèmes » a été créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003.

Ses instances ont été mises en place le 17 juillet 2003.

Les conditions de son fonctionnement ont été définies par la convention constitutive du le Grand Projet de Ville, approuvée par le Conseil de Communauté du 14 février 2003, complétée par un protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003.

Depuis la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le programme d'intervention du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville, consiste désormais à élaborer et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine sur le territoire couvert par le Grand Projet de Ville.

En ce qui concerne le financement des frais de structure du Groupement d'Intérêt Public, le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public a adopté dans sa séance du 9 décembre 2011 le projet de budget 2012 et d'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses pour l'année 2012.

Le budget total des frais de fonctionnement s'élève à 1 472 190 euros, soit une légère diminution de 9 636 euros par rapport à 2011.

Le budget de financement des frais de structure du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville a été adopté selon la répartition suivante :

- ANRU	642 060 euros
- Ville de Marseille	385 665 euros
- MPM	114 549 euros
- Ville de Septèmes-les-Vallons	17 666 euros
- Département	70 000 euros
- Région	86 000 euros
- Caisse des dépôts et consignations	146 250 euros
- AROHLM	10 000 euros
TOTAL	1 472 190 euros

La contribution de la Communauté urbaine au budget de fonctionnement 2012 du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville s'établit donc à 114 549 euros, soit 2 180 euros de moins qu'en 2011.

Le versement de la subvention 2012 interviendra selon les modalités prévues au protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003 et ses avenants.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°93-705 du 27 mars 1993 relatif aux groupements d'intérêt public compétents en matière de développement social urbain et les arrêtés du 27 mars 1993, du 2 décembre 1999 et du 29 avril 2002 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP/01/23/CC du 6 juillet 2001 approuvant le Grand Projet de Ville ;
- La délibération HAP/1/060/CC du 14 février 2003 approuvant l'adhésion de la Communauté urbaine au GIP pour le GPV et les termes de la convention constitutive ;
- La délibération HAP/5/399/CC du Conseil de Communauté du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application et de mise en œuvre ;
- La délibération HAP 3/578/CC du Conseil de Communauté du 26 juin 2006 approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP pour le GPV (prorogation de la durée du GIP) ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de voter le montant des fonds alloués aux frais de structure du GIP pour le GPV pour l'année 2012 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 114 549 euros au Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville « Marseille-Septèmes ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la Communauté urbaine. Nature 6574 – Fonction 824 – Sous-politique E 110.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI